





*Le tribunal  
médiatique ne  
remplace pas  
la justice.*

**FRANCIS SZPINER, AVOCAT**

De Madame Claude à Latifa Ibn Ziaten en passant par Alain Juppé, Michel Tabachnik ou Sandra Muller (à l'initiative du #Balancetonporc), les dossiers plaidés par Francis Szpiner forment une chronique judiciaire, politique et sociale de ces quarante dernières années. Ce ténor du barreau, amateur de cigares, commente pour nous le rôle de la justice dans les récentes évolutions de la société.

Propos recueillis par Laurent Mimouni  
Photos : Romain Cole

L'odeur du cigare surgit dès l'entrée du cabinet que M<sup>e</sup> Francis Szpiner partage avec ses associés dans les beaux quartiers parisiens. Sur son bureau encombré de dossiers, une petite cave d'appoint, dans laquelle un *Siglo IV* se sent bien seul – « Le stock est chez moi, je tente de réguler ma consommation en apportant au fur et à mesure ceux que j'ai l'intention de fumer dans la journée », avoue l'avocat de sa voix grave. Dans la pièce, les boîtes de Cohiba vides voisinent avec des photos – « en civil » ou en robe – et son épée d'officier de marine réserviste.

« Au départ, je voulais faire Saint-Cyr, mais ma mère m'avait prévenu qu'elle ne signerait pas – j'étais mineur, la majorité était à vingt et un ans à l'époque », se souvient-il. Il s'inscrit donc en droit et en hypokhâgne, avec l'objectif de faire une agrégation d'histoire et éventuellement de devenir professeur. « Quarante-huit heures en hypokhâgne m'ont convaincu que je n'étais pas fait pour ça. » En revanche, il tombe rapidement amoureux du droit : « J'ai vu plaider le bâtonnier Raymond Filippi aux assises, que j'ai trouvé extraordinaire. Je me suis dit : "J'ai envie d'être avocat d'assises." »

Il obtient son certificat d'aptitude à la profession d'avocat en décembre 1975 et plonge dans le grand bain des affaires politico-médiatiques en défendant quelques années plus tard le commanditaire de l'assassinat du prince Jean de Broglie, l'un des plus gros scandales du septennat de Valéry Giscard d'Estaing.

Plus tard, on le retrouve dans le « cabinet noir de l'Élysée », cet ensemble de conseillers constitué lors du deuxième mandat de Jacques Chirac pour répliquer politiquement et judiciairement aux nombreuses affaires dans lesquelles le président est alors mis en cause. Une photo des deux

“ JE NE

FRÉQUENTE PAS  
LES FUMOIRS.  
POUR MOI, ILS  
PARTICIPENT DE  
CETTE VOLONTÉ  
DE RELÉGUER  
LES FUMEURS  
DANS DES  
GHETTOS.

hommes trône d'ailleurs en bonne place dans ce bureau sans luxe ostensible où il allume le *Belicosos* de Romeo y Julieta que nous lui tendons.

**L'Amateur de Cigare : Quel fumeur êtes-vous ?**

**Francis Szpiner** : J'ai commencé le tabac assez jeune. J'étais même un fumeur impénitent. Je fumais des Craven A sans filtre et de temps en temps des Montecristo. Puis, partant de l'idée que le cigare était moins nocif, j'ai connu une période où j'étais plus porté sur le cigare que sur la cigarette, avant de tout arrêter pendant douze ans. Et j'ai repris le cigare il y a quelques années. Mes préférés sont les Cohiba *Siglo IV* et les Montecristo *N° 1*. Récemment, je suis allé aux États-Unis et comme je n'avais pas pris de stock, j'ai été contraint de goûter d'autres terroirs. J'ai bien aimé les cigares du Nicaragua. J'ai aussi un client qui adore les Horacio et m'en offre régulièrement : je les déguste avec



plaisir, mais quand c'est moi qui achète, je reviens à Cohiba et Montecristo. Toutefois, je note que ce Romeo que vous venez de m'offrir est très bon.

**L'ADC : Avez-vous été initié par quelqu'un ou êtes-vous venu seul au cigare ?**

**F. S. :** J'appartiens à une génération où le tabac était très présent dans la vie quotidienne, dans les universités, les palais de justice, les restaurants, même au cinéma... On était loin, à l'époque, de la chasse aux fumeurs que nous connaissons aujourd'hui. Donc je ne sais même plus comment j'ai fumé mon premier cigare, mais je trouvais ça bien, car ça se fumait de manière moins machinale que la cigarette. Pour un cigare, on prend son temps, on fait durer le plaisir. C'est aussi, pour

moi, souvent, un temps de réflexion. Quand j'ai un gros dossier, j'aime bien allumer un cigare pour faire une pause et réfléchir. Sauf que maintenant, il est de plus en plus difficile de trouver un endroit où fumer.

**L'ADC : Sauf dans votre bureau où je remarque deux gros cendriers...**

**F. S. :** J'ai toujours considéré que les gens qui viennent me voir ont une part d'angoisse, et interdire de fumer aux fumeurs, c'est ajouter du stress au stress. Je fume aussi chez moi parce que j'ai la chance d'avoir un jardin ; fumer dans une chaise longue dans un jardin en plein Paris, c'est plutôt agréable... Je ne fréquente pas beaucoup les fumeurs. Pour moi, ils participent de cette volonté dé-

testable de reléguer les fumeurs dans des ghettos, même s'il est vrai que c'est plus agréable que de fumer devant la porte de son hôtel.

**L'ADC : En tant qu'amateur de longue date, avez-vous fait le voyage de Cuba ?**

**F. S. :** Non, la tentation d'aller visiter ce pays communiste ne m'a pas effleuré. Tous les croyants n'ont pas besoin d'aller à Rome ou à Jérusalem, ça n'enlève rien à la foi. Tant que les cigares cubains arrivent à Paris, ça me va.

**L'ADC : À une époque, vous aviez votre carte à l'UMP. Avez-vous adhéré aux Républicains ?**

**F. S. :** Oui, j'ai commencé au RPR, et j'ai suivi la mutation du RPR en UMP puis en Républicains.



► Ré  
couv  
en ja

Je suis issu d'une famille gaulliste, mon père a été résistant, et l'attachement au général de Gaulle, chef de la France libre, a été déterminant dans mes choix. Je ne sais pas si LR est encore un parti gaulliste, mais comme le disait Philippe Séguin, « c'est quand même encore là qu'il y en a le plus ».

**L'ADC : Que vous inspire l'évolution du parti ?**

**F. S. :** La vie politique, c'est comme la vie : il y a des hauts et des bas. Je pense que l'« ancien monde » – puisque c'est comme ça qu'on nous appelle – a encore de beaux jours devant lui.

**L'ADC : C'est parce que vous étiez « encarté » au RPR que Chirac vous a demandé de le défendre, à la fin des années 1990 ?**

**F. S. :** Pas vraiment. Vous savez, j'ai défendu des gens de gauche aussi, comme Christian Nucci dans l'affaire du Carrefour du développement, ou Christian Prouteau, qui était proche de François Mitterrand. Les gens ne sont pas coupables ou innocents en fonction de leur couleur politique. Mais évidemment, en 1995, quand il ne restait que peu de gens autour de Jacques Chirac et que tout le monde le donnait perdant, j'étais à ses côtés, c'est ça qui a noué des liens. D'ailleurs, les hommes politiques s'étonnent toujours de voir comment des avocats de tous bords peuvent se parler, s'apprécier, voire combattre ensemble. Jean-Marc Varaut, un proche de Valéry Giscard d'Estaing, en cabinet groupé avec Roland Dumas, qui deviendra par la suite ministre de François Mitterrand, sur le papier, c'est improbable, mais pour des avocats, ça n'a rien de choquant. J'ai moi-même plaidé un certain nombre d'affaires avec Roland Dumas. C'est quelqu'un dont je ne partage pas les idées, mais avec qui j'ai eu une parfaite solidarité de défense. Au palais, les clivages politiques s'estompent.

**L'ADC : Vous avez été l'avocat de la famille d'Ilan Halimi, enlevé puis assassiné par le « gang des barbares ». À l'époque, en 2009, vous dénonciez le « déni » de ceux qui ne veulent pas voir les formes nouvelles que prend l'antisémitisme. Vous avez aussi plaidé dans l'affaire Sarah Halimi, du nom de cette sexagénaire juive rouée de coups et défenestrée par un homme à Belleville. Le déni est toujours présent ?**

**F. S. :** On est toujours dans le déni. Traditionnellement, dans l'esprit des gens, l'antisémitisme était le fait de l'extrême droite. Aujourd'hui, malheureusement, une partie de l'antisémitisme est induite par les islamistes. Certains des antisémites d'aujourd'hui sont issus de populations elles-mêmes victimes de racisme. Or l'idée que des victimes de racisme puissent être antisémites gêne un certain nombre de gens. D'où une grande confusion, comme on l'a encore vu le 10 novembre dernier dans la « manifestation contre l'islamophobie » : des féministes et des défenseurs autoproclamés

des droits de l'homme ont défilé à côté de gens proches des Frères musulmans qui sont pour la persécution des homosexuels et qui ont une conception de la femme absolument rétrograde. Oui, le déni est toujours là, plus que jamais.

**L'ADC : Comment en sortir ?**

**F. S. :** Il faudra du courage politique. Mais la lâcheté face au communautarisme n'est l'apanage d'aucun parti. C'est toute la question du religieux dans la sphère publique qu'il faut remettre à plat, des piscines municipales aux hôpitaux, en passant par les entreprises. C'est l'absence de clarté des règles qui génère les conflits. Je pense qu'une commission des sages, sur le modèle de ce que l'on avait fait pour la loi sur les signes religieux à l'école, serait de nature à permettre un débat apaisé.

“  
C'EST  
L'ABSENCE DE  
CLARTÉ DES  
RÈGLES QUI  
GÉNÈRE LES  
CONFLITS

**L'ADC : La liste de vos clients, depuis l'assassin de Jean de Broglie jusqu'à Alain Juppé, est impressionnante et pour le moins éclectique.**

**F. S. :** Très souvent, dans mon CV, ce qui fascine le plus, c'est que j'ai défendu Madame Claude (rires)... J'ai aussi défendu Michel Tabachnik dans l'affaire du Temple solaire, et ça nous ramène à votre question précédente. J'ai vu à ce moment-là comment des gens a priori équilibrés avaient ce besoin de spiritualité et d'élévation qui les a conduits à rejoindre un groupe sectaire. L'effondrement du communisme a laissé un vide qui est comblé par l'islamisme, finalement la seule force mondiale organisée face à l'hégémonie de la loi du marché.

**L'ADC : Est-ce qu'il y a tout de même une ligne directrice dans votre parcours ?**

**F. S. :** La vraie ligne conductrice pour moi, c'est le combat contre le terrorisme. Depuis 1983, j'ai été l'avocat de l'association SOS Attentats, ce qui m'a amené à plaider contre Carlos, contre la Libye dans

l'affaire du DC10 d'UTA, contre les gens d'Action directe... Je pense que le terrorisme est une menace pour la démocratie, parce que face à lui, certains se crispent et voudraient que nous nous reniions. Or je pense que la force des démocraties, c'est de ne pas se renier face au terrorisme. Par ailleurs, j'ai été six ans vice-président de la Commission nationale des droits de l'homme, et je suis aussi l'un des avocats de l'association La Voix de l'enfant. Ainsi, lorsque je défends Henda Ayari contre Tariq Ramadan, ce n'est pas un problème d'islamisme, ce n'est pas une affaire religieuse : il s'agit de la condition féminine. Je suis aussi l'avocat de Sand Van Roy contre Luc Besson, de Sandra Muller, qui a lancé le mouvement #Balancetonporc.

**L'ADC : Trouvez-vous qu'on soit allé trop loin avec ce mouvement ?**

**F. S. :** Il faut comprendre le mécanisme qu'engendre le viol. Dans l'imaginaire, le viol, c'est la femme agressée par un inconnu dans un parking. Mais dans la réalité, la plupart du temps, la victime connaissait le violeur. Face à cela, il y a d'abord un sentiment de honte, de culpabilité, de manque d'estime de soi (« N'ai-je pas été imprudente ? N'ai-je pas laissé penser que j'étais d'accord ? »). Et plus le temps passe, plus la victime se dit qu'elle a trop attendu et qu'elle ne sera pas crue. Le temps efface aussi les éléments de preuve (plus de constatation médicale possible, pas de témoin). Donc la femme a peur de parler. Les mouvements tels que #Balancetonporc ont libéré la parole. Quand une femme dit, quarante ans après, « J'ai été violée par Polanski », la justice ne peut plus rien faire, mais est-ce qu'on va reprocher à cette femme d'avoir parlé ? Celui qui est accusé a d'ailleurs toujours la possibilité de saisir les tribunaux pour un procès en diffamation – et j'observe que M. Polanski ne le fait pas. Dire que le tribunal médiatique remplace la justice, ce n'est pas vrai.

**L'ADC : La justice permet aux victimes de parler, c'est ce que vous voulez dire ?**

**F. S. :** On ne reproche pas aux victimes de prêtres pédophiles de parler. On ne leur dit pas : « C'est scandaleux, vous salissez l'honneur de l'Église alors que les faits sont prescrits. » Non, on comprend qu'ils aient eu du mal à parler, parce que c'est difficile de s'attaquer à une figure d'autorité. Mais heureusement, la société bouge à une vitesse formidable. Quand j'ai prêté serment, le mari qui tuait sa femme après l'avoir surprise au domicile conjugal avec son amant bénéficiait d'une « excuse légale de provocation » qui ramenait la peine à cinq ans. J'ai connu l'époque où les viols étaient pris à la légère et passaient rarement en cour d'assises, où l'adultère était encore un délit pénal, où l'homosexualité était pénalisée... Il y a une évolution formidable, et c'est toujours dans les palais de justice que cela se passe.